



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Marie-Thérèse
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christian DUCHANGE	PUGLIESE
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur François DESEILLE	JACQUEMARD	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe THIRION	Madame Emilie SIMONE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Nina MARTINS
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Claire TOMASELLI	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Franck AYACHE
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Florent COLOMBO	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Clémence HOUARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Marie-Hélène	Monsieur Axel SIBERT
Madame Céline MAGLICA	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Antoine CAMUS
		Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Billy CHRETIEN pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : EDUCATION

Projet éducatif de territoire (PEDT) – Prolongation pour une année scolaire

Le Projet éducatif de territoire (PEDT), initié dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires en 2013 et signé par la Préfecture de Côte d'or, la direction des services départementaux de l'Education nationale et la Caisse d'allocations familiales de Côte d'Or, est l'une des conventions conclues entre la ville et les partenaires éducatifs du territoire pour la déclinaison des orientations du projet éducatif, à savoir, depuis mars 2023, du projet Génération Dijon.

Génération Dijon, projet pour les enfants et les jeunes du territoire, de la naissance à 25 ans, a été élaboré avec la communauté éducative, professionnels, parents, enfants et jeunes. Il est structuré autour d'un engagement prioritaire, celui d'associer les parents, et de quatre orientations :

- Une génération actrice et citoyenne,
- Une génération inclusive et solidaire,
- Une génération de la transition écologique,
- Une génération numérique.

Le périmètre des PEDT est celui des accueils collectifs de mineurs, dont l'action est envisagée dans une logique de complémentarité avec l'offre éducative du territoire porté par différents acteurs, et de qualité, par la mobilisation des ressources existantes (équipements et lieux sportifs et culturels, espaces naturels, associations et institutions, . . .).

Trois axes de travail ont été retenus pour le PEDT conclu pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026, et continuent d'être déclinés :

- l'évolution des dispositifs d'accompagnement à la scolarité fonctionnant au sein des écoles, dès 2023, sur les quartiers Fontaine d'Ouche et Grésilles, puis progressivement sur les autres quartiers, en lien avec les Maisons d'éducation populaire, et en favorisant la place des familles dans ces dispositifs ;

Cet axe de travail s'est concrétisé par la mise en place de dispositifs CLAS, à la rentrée 2023, par les MEP L'Essentiel pour les enfants des écoles des Grésilles, Baudelaire pour les enfants de l'école Lamartine et par la Maison Phare pour les enfants des écoles de Fontaine d'Ouche, les soirs après la classe. Un groupe de travail partenarial, piloté par la direction de l'action sociale / service politique de la ville et accompagnement éducatif est en train d'élaborer un bilan et d'identifier des pistes d'évolution de ces dispositifs, au regard des constats posés ces trois dernières années.

- le développement d'actions favorisant le bien-être psychique des enfants et l'acquisition de compétences psycho-sociales, en incluant la prévention et la lutte contre le harcèlement ;

Cet axe de travail se traduit :

- par la participation des équipes périscolaires au déploiement du programme Phare dans les écoles,
- par un partenariat avec la Mutualité française Bourgogne Franche Comté, pour le déploiement du « Jardin des émotions », au sein des accueils de loisirs : il s'agit d'une action de prévention conçue pour les enfants de 3 à 6 ans, leurs parents et les professionnels qui les encadrent, en 6 séances leur permettant d'apprendre à reconnaître et exprimer leurs émotions et ainsi développer leurs compétences émotionnelles ;
- par la formation d'animateurs aux compétences psychosociales, dans le cadre du projet Limits ou de la formation continue, avec Promotion Santé Bourgogne Franche Comté ;
- par le financement d'intervenants extérieurs sur les temps périscolaires et extrascolaires, pour l'animation de temps de relaxation (yoga et sophrologie), renouvelés tous les ans au sein de différentes structures depuis 2024.

- la déclinaison de la charte de la continuité et des complémentarités éducatives, élaborée dans le cadre du précédent PEDT par un groupe de travail partenarial constitué de directions d'écoles et d'accueils collectifs de mineurs.

Cette déclinaison structure chaque année la relation entre les écoles et accueils collectifs de mineurs, et pose les conditions d'une articulation cohérente et lisible des temps de l'enfant, scolaire et périscolaire. Elle s'enrichit chaque année d'axes de travail partagés, déployés progressivement sur les écoles et ACM, à l'instar de l'action de sensibilisation des enfants aux économies d'énergie (Projet « Cube écoles » avec 6 groupes scolaires engagés depuis 2024), ou encore du travail sur la qualité des temps de repos et de sieste (2 groupes scolaires engagés depuis 2024, une action de formation pluri-catégorielle en mai 2026 organisée par les services départementaux de l'Education nationale, soutenue par la ville et la Caf de Côte d'or).

Alors que la ville a également signé, avec la Caisse d'allocations familiales de Côte d'or, une convention territoriale globale pour les années 2024 – 2027, il est proposé de prolonger le PEDT en cours, jusqu'au 31 août 2027, soit pour une année scolaire supplémentaire, afin d'adosser les orientations de ces partenariats structurants et de poursuivre la déclinaison des axes précités.

Un bilan du PEDT sera réalisé à l'issue de cette prorogation afin de définir de nouveaux axes.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la prolongation du PEDT pour une année scolaire,
- **d'autoriser** Madame la Maire à solliciter la prolongation du PEDT auprès des partenaires concernés,
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de cette prolongation.

SCRUTIN	POUR : 50	ABSTENTION : 9
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	